

Département de l'Ain  
Arrondissement de  
NANTUA  
Canton de PONT D'AIN

**COMMUNE DE SERRIERES-SUR-AIN**  
**PROCES VERBAL DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois,  
le 23 mai à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal de SERRIERES-SUR-AIN, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOULMÉ, Maire.

Convocation du 19 mai 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 8  
Nombre de présents : 6 + 1 pouvoir

Présents : Monsieur BOULMÉ Jean-Michel, Maire  
Madame PROYART Marie-Thérèse Adjointe, Messieurs BATAILLE Jérémy, OLIVIER Romain Adjointes  
Mesdames ARBEZ Marie-Juliette, VUILLERMOZ Marie-Claire, Conseillères

Absents excusés :  
Madame WASILEWSKI Margareth, donne procuration à Madame PROYART Marie-Thérèse  
Monsieur BARDET Ludovic

Secrétaire de séance : Madame PROYART Marie-Thérèse

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente ;
- Questions et remarques diverses des conseillers sur l'ordre du jour ;
- Détermination de la date du prochain conseil ;
- Informations des adjoints et du Maire ;
  
- Délibérations :
  
- Délibération Dépôt d'un dossier DETR – Rénovation du système de défense extérieure contre l'incendie de la commune (DECI)
  
- Questions et informations diverses :

- Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble du conseil municipal ;
- Les conseillers n'ont pas de question ni de remarque sur l'ordre du jour ;
- Prochain conseil municipal le mardi 6 juin 2023 à 20h.

**DELIBERATION :****DELIBERATION N° 019 – 2023 DEPOT D’UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU SYSTEME DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L’INCENDIE (DECI) DE LA COMMUNE**

La commune a récemment constaté la défaillance de plusieurs de ses aménagements destinés à la défense extérieure contre l’incendie. Etant donné l’augmentation de risque d’incendie dans nos massifs forestiers du fait du changement climatique, il est primordial de rénover ces équipements défaillants.

Profitant de l’intervention de l’agence départementale d’ingénierie dans la réalisation de notre schéma directeur d’alimentation en eau potable, nous avons inclus une partie spécifique « DECI » dans leur convention d’assistance à maîtrise d’ouvrage.

Avec leur appui, nous avons pu démarcher des entrepreneurs qui nous ont chiffré les travaux de rénovations des équipements défaillants à hauteur de 15 805.00 € HT.

Le plan de financement déposé à l’appui de cette demande est donc le suivant :

Plan de financement - Serrières sur Ain - Travaux DECI				
DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montants HT	Finaceur	Taux	Montant de subvention
Travaux	14 230,00 €	DETR	40,00%	6 322,00 €
Frais d'AMO	1 575,00 €	<i>Sous-total subventions publiques</i>	<i>40,00%</i>	<i>6 322,00 €</i>
		Autofinancement	60,00%	9 483,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>15 805,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>15 805,00 €</b>

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier de l’état au titre de la DETR.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** l’opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions ;
- **S’ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

NEANT.

La séance est levée à 20h45.

**Signatures :**

Le Maire,  
Jean-Michel BOULMÉ



La Secrétaire de séance :  
Madame PROYART Marie-Thérèse



